

Service Logement Accompagné

Accompagnement Social Lié
au Logement - ASLL



Emergence-s

Association d'actions sociales

Émergence-s association de loi 1901 a pour mission principale d'accueillir et accompagner des personnes en difficultés sociales. Au fil des années, l'association a élargi ses propositions d'accueil et d'accompagnement à une plus grande diversité de public. Elle dispose d'un Service Logement Accompagné permettant la mise en place de l'ASLL pour aider les ménages en situation de vulnérabilité à résoudre des difficultés de logement

DISPOSITIF

Recherche Accès et Maintien

L'ASLL permet d'aller à la rencontre du ménage dans son environnement de l'aider à lever les freins afin de résoudre ses difficultés de logement.

Notre approche professionnelle consiste à **actionner 2 axes principaux** : l'**accès** et le **maintien dans le logement**.

L'**ASLL accès** concerne un **public sans logement adapté** à sa situation, hébergé, insalubre. L'objectif est de parvenir à **trouver une solution perenne à leurs problématiques**.

Il permet également d'accompagner les ménages dans les démarches liées à la recherche et à l'entrée dans un

logement. De faire le lien avec le bailleur et de découvrir leur environnement, aider à l'installation et à l'appropriation du logement. De plus, **il est essentiel de les accompagner dans l'ouverture de leurs droits et d'établir un budget logement**.

Quand les questions du maintien dans le logement pour la famille se posent (*dette locative, procédure d'expulsion, conflit avec le bailleur*) l'ASLL permet d'activer les leviers suivants : Reprise du paiement régulier, plan d'apurement, médiation....afin de stabiliser la situation.





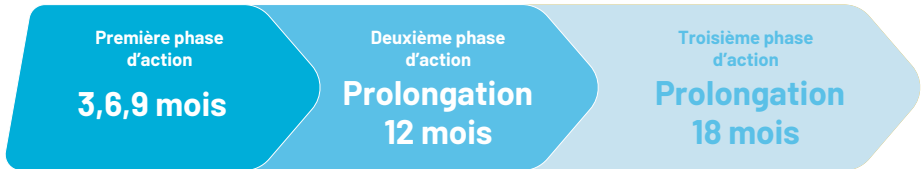
MODALITÉS

La demande d'ASLL est formulée par un service instructeur (CCAS, CMS Bailleurs...) auprès du département. Après validation, un suivi individuel à domicile débute. Un contrat est signé qui lie le bénéficiaire, Emergence-s, le service instructeur et le cas échéant le bailleur social.

Un plan d'action personnalisé est signé avec le ménage qui fixe les objectifs à atteindre en veillant à la temporalité du dispositif.

La durée de la mesure est limitée dans le temps et **ne peut excéder 18 mois**. **Au cours de l'accompagnement** les rencontres doivent se dérouler **tous les 15 jours de préférence à domicile**.

L'adhésion à la mesure est volontaire, L'ASLL peut prendre fin à tout moment à l'initiative du bénéficiaire ou de l'association.



Émergence-s réalise ses mesures d'accompagnement sur deux secteurs :



UTAS

Rouen et Boucles de Seine



UTAS

Entre Seine-et-Mer

CONTACT

Directrice du Pôle Hébergement Logement

Farida MOUDA : f-mouda@emergence-s.fr
Tél. **06 45 47 77 05**

Coordinatrice d'activité

Valérie PHILIPPE : v-philippe@emergence-s.fr
Tél. **06 08 80 48 37**

Secrétaire

Béatrice GAUTIER : b-gautier@emergence-s.fr
Tél. **02 35 52 77 50 - 07 57 08 92 70**

Accompagnateurs sociaux

Virginie AFFAGARD : v-affagard@emergence-s.fr
Tél. **06 08 52 51 52**

Mathilde DROUET : m-drouet@emergence-s.fr
Tél. **06 32 91 61 61**

Djillali LAZAR : d-lazar@emergence-s.fr
Tél. **06 37 23 40 90**

Judhite MACHE : j-mache@emergence-s.fr
Tél. **06.79.95.51.60**

UTAS Rouen et Boucles de Seine et Entre Seine et Mer

David MAGANA : d-magana@emergence-s.fr
Tél. **07.48.12.40.23**

Valérie PHILIPPE : v-philippe@emergence-s.fr
Tél. **06 08 80 48 37**



Emergence-s

Association d'actions sociales

www.emergence-s.fr



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

88 rue du Champ des Oiseaux, 76000 Rouen
Tél. **02 35 52 77 50**